

DELIBERATION

2024 - SEANCE DU 26 MARS 2024 - N° 10

Nombre de conseillers en exercice

En exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chouday dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire.

Date de convocation du conseil : 19 mars 2024

Présents : Mme **BRANCHEREAU** Carole, Maire, MM. **BARDON** Louis-Patrick, **CHINAULT** Jean-Pierre, **DUBOIS DE LA SABLONIERE** Yann, **GONNET** Arnaud, **LE BIHAN** Hervé, **NORTIER** Thierry, **PERIOT** Didier, Mmes **DEMONCEL** Sylvie, **SABOUREAU** Sophie

Absent ayant donné procuration : néant

Absent excusé : M. **PILLET** Stéphane

Secrétaire de séance : Mme **DEMONCEL** Sylvie

Mise en place du Compte Financier Unique

Vu l'arrêté fixant le cadre du Compte Financier Unique fondé sur le référentiel comptable M57,

Vu la délibération n° 13 du Conseil municipal en date du 14 juin 2021 instaurant la M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant que le Compte Financier Unique à vocation à se substituer au Compte administratif et au Compte de gestion,

Il convient de délibérer afin de mettre en place le Compte Financier Unique à compter de l'exercice **2025**.

Le Compte Financier Unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Il a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer tous documents concernant le Compte Financier Unique pour le budget principal de la commune de Chouday.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,
Sylvie DEMONCEL

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU




Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
Le 05 avril 2024

Publié ou Notifié
Le 05 avril 2024

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU


